

DE LA CHARTE A LA CERTIFICATION

L'étape A : La naissance de la charte Afilog

→ Pourquoi Afilog a-t-elle élaboré une charte Développement Durable ?

Afilog dont le rôle est de promouvoir la logistique de demain, a observé les bonnes pratiques du secteur logistique, puis a délimité son champ d'action autour de la plate-forme logistique. L'expertise et l'approche transversale de ses membres ont permis d'alimenter ce travail commun.

Afilog a noué dès le début, un partenariat avec l'Arène, dont les missions portent sur l'accompagnement des bonnes pratiques et leur expérimentation.

→ Les objectifs de la démarche ...

- Valoriser l'image du secteur logistique à travers l'engagement de ses acteurs sur la construction et l'exploitation des plates-formes.
- Adopter une démarche proactive, vertueuse, respectueuse de l'environnement, ambitieuse tout en restant pragmatique, sans attendre d'y être contraint par voie réglementaire.
- Mettre en évidence les démarches responsables de ses acteurs à travers de nombreuses réalisations ou actions concrètes peu connues ou reconnues des administrations ou collectivités locales.
- Mettre à disposition un référentiel commun pour tous les acteurs.

→ Qui est concerné par la charte Afilog ?

Tous les acteurs qui conçoivent, construisent et exploitent les plates-formes logistiques peuvent s'engager à respecter la charte d'Afilog : aménageurs, architectes, maîtres d'oeuvre, promoteurs, investisseurs, exploitants.

La démarche développement durable n'est efficace que si l'ensemble des maillons qui composent la supply chain s'y inscrivent.

L'étape B : De la charte Afilog au référentiel

Afin d'obtenir une reconnaissance indiscutable et opposable, la certification est devenue inéluctable.

Afilog s'est donc rapproché d'un organisme reconnu, CERTIVEA, filiale de certification du CSTB. CERTIVEA est en effet mandaté par AFAQ-AFNOR Certification et l'association HQE, pour développer et gérer les certifications sous la marque NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE. Cette marque s'applique aujourd'hui aux bâtiments de bureaux et d'enseignement et Certivea a entrepris d'en étendre l'application à d'autres secteurs tels que la santé, le commerce, l'hôtellerie et la logistique.

Patrick Nossent, Président de Certivea :

« De nombreux secteurs souhaitent bénéficier d'une certification qui identifie les opérations plus respectueuses de l'environnement. Au travers de sa charte développement durable, AFILOG a entrepris de déterminer les critères les plus déterminants par un dialogue entre les investisseurs, les maîtres d'ouvrages, la maîtrise d'œuvre et les utilisateurs. Nous apportons au projet notre savoir-faire et notre expérience de la certification de la démarche HQE et de la crédibilité d'un certificateur indépendant.

Notre partenariat avec AFILOG permettra donc de valoriser de façon crédible et opérationnelle les plates-formes logistiques qui répondent aux enjeux de la qualité environnementale dans une démarche de développement durable appliquée. »

➔ Comment s'opère la transformation ?

Ainsi, la charte développement durable d'AFILOG a été intégralement reprise dans le projet de référentiel de certification, qui reprend également les retours d'expérience des premières opérations pilotes menées par Certivea.

C'est la commission développement durable d'AFILOG qui suit l'élaboration du projet de référentiel et de ses évolutions et qui désignera des représentants dans le comité de certification, chargés de son approbation.

→ La certification sera-t-elle obligatoire ?

La démarche de certification sur les nouveaux bâtiments logistiques est évidemment volontaire et libre. Elle ne sera pas réservée aux membres d'AFILOG mais sera le seul moyen de valoriser l'utilisation de la charte développement durable d'AFILOG.

→ Le référentiel pourra-t-il s'appliquer également aux messageries, aux entrepôts à température dirigée ?

Afilog et Certivea sollicitent les spécialistes de ces activités, afin qu'ils puissent tester la démarche dans le cadre d'« opérations pilotes ». L'idée étant d'avoir un référentiel unique qui puisse s'appliquer sur l'ensemble des activités logistiques.

L'étape C : Le référentiel « Plate-forme logistique durable »

→ Quels sont les points de convergence avec la démarche HQE ?

Le futur référentiel de certification comprend les exigences en matière de management pour assurer une bonne maîtrise de l'opération et une traçabilité des décisions.

Il contiendra également les 14 cibles de la démarche HQE, en ajoutant deux cibles supplémentaires, propres à l'activité logistique.

MAITRISER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

ECO-CONSTRUCTION

1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
2. Choix intégré des procédés et produits de construction
3. Chantiers à faibles nuisances

ECO-GESTION

4. Gestion de l'énergie
5. Gestion de l'eau
6. Gestion des déchets d'activité
7. Gestion de l'entretien et de la maintenance

CIBLES SPECIFIQUES LOGISTIQUE

- A. Conditions de travail
- B. Adaptation au Process

CREER UN ENVIRONNEMENT INTERIEUR SATISFAISANT

CONFORT

8. Confort hygrothermique
9. Confort acoustique
10. Confort visuel
11. Confort olfactif

SANTE

12. Qualité sanitaire des espaces
13. Qualité sanitaire de l'air
14. Qualité sanitaire de l'eau

Pour chacune de ces cibles, le référentiel identifie un niveau « Base », un niveau « Performant » et un niveau « Très Performant », permettant ainsi de visualiser sur quel thème, les efforts ont été portés et les résultats obtenus.

En complément, le futur référentiel introduira pour la première fois un classement, à l'anglo-saxonne, permettant d'identifier 3 niveaux de label différents.

Les phases certifiées seront les suivantes : programme, conception, réalisation et exploitation.

➔ Quelle est la méthodologie utilisée ?

Chaque critère de chaque cible est évalué avec :

- une exigence appelée "point de base" ou "B" : ce critère est nécessaire pour l'obtention de la certification.
- une notation à points : ce critère correspond à une recommandation qui permet de cumuler des points et d'obtenir la meilleure notation possible.

Une approche en terme de performance, a été privilégiée à une approche par référence, jugée trop réductrice, non valide dans le temps.

La performance à atteindre peut être obtenue par des combinaisons de solutions techniques différentes.

Exemple : dans la partie de l'entrepôt chauffé à moins de 12°, plutôt que de définir une épaisseur d'isolant, la charte incite à calculer le bilan carbone du bâtiment et à se fixer un objectif de réduction d'émission d'équivalent CO₂.

➔ Comment le référentiel sera-t-il validé ?

Le projet de référentiel sera testé sur 19 opérations « pilotes » qui se sont engagées, soit dans l'application de la charte AFILOG, soit dans la mise en œuvre de la démarche HQE. Ces opérations seront auditées dans les conditions de la future certification ce qui permettra de confirmer les exigences ou d'identifier les évolutions nécessaires.

Le référentiel sera alors soumis à approbation auprès des membres de la commission développement durable d'AFILOG, de la commission d'application de la marque NF et de l'association HQE avant d'être publié au Journal Officiel.